



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2005
Français
Original: anglais

Bureau de l'Assemblée générale

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 octobre 2005, à 9 h 45

Président : M. Eliasson (Président de l'Assemblée générale) (Suède)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (*suite*)

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour, présentée par l'Espagne

Point 18 de l'ordre du jour : Question de l'île comorienne de Mayotte

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza).

05-57308 (F)



La séance est ouverte à 9 h 50.

Point 7 de l'ordre du jour : Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour, présentée par l'Espagne (A/60/233)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le fait que l'Espagne a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée « Octroi à la Conférence ibéro-américaine de la qualité d'observateur à l'Assemblée générale » (A/60/233).
2. **M. Loizaga** (Paraguay), **M. Sardenberg** (Brésil) et **M. Toro Jiménez** (Venezuela) approuvent cette demande.
3. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que la question additionnelle soit inscrite à l'ordre du jour de sa soixantième session sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et renvoyée à la Sixième Commission.*

Point 18 de l'ordre du jour : Question de l'île comorienne de Mayotte

4. **M. Diarra** (Mali) dit que, après avoir consulté les délégations des Comores et de la France, il propose que le Bureau recommande à l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-deuxième session l'examen de la question, et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de ladite session sans préjudice des positions respectives des deux pays.
5. **M. Thomson** (Royaume-Uni) et **M. Malhotra** (Inde) appuient cette proposition.
6. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 5.